



# RAPPORT DU MAIRE : EXERCICE FINANCIER 2022

En vertu de la loi 122, le maire doit faire état des faits saillants du rapport financier vérifié et doit le déposer à une séance régulière du Conseil.

C'est avec une volonté de transparence que je veux présenter la situation financière de notre corporation. Celle-ci, ainsi que le présent rapport, ont fait l'objet d'une vérification par la firme comptable Desaulniers, Gélinas et Lanouette.

Selon les commentaires fournis par le vérificateur, les états financiers de la municipalité de Saint-Gilles donnent dans tous les aspects, une image fidèle de sa situation financière.

En 2022, la municipalité a adopté un budget de 4 121 047 \$ et les revenus réels ont été de 4 236 572 \$.

## AU NIVEAU DES OPÉRATIONS COURANTES :

- ▶ l'ensemble des revenus s'est avéré supérieur aux prévisions de 115 525 \$.
- ▶ l'année s'est soldée par un déficit de 46 999 \$ en tenant compte des amortissements, des financements à long terme, du remboursement de la dette et des affaires diverses. À cause de l'inflation, les coûts de financement ont été supérieurs de 40 835\$. Des revenus de ventes de terrains industriels ont été reportés de 2022 à 2023.

## ÉTATS DES SURPLUS ACCUMULÉS :

- ▶ Surplus non affecté..... 258 076 \$
- ▶ Surplus affecté au réseau..... 127 367 \$
- ▶ Fonds de roulement disponible au 31 déc..... 69 099 \$
- Total..... 454 542\$**
- ▶ Revenus reportés (carrières et sablières).....74 977 \$

Le montant disponible pour 2023 dans le fonds de roulement est de 97 674 \$ et lorsque renfloué, le fonds complet est de 215 000 \$.

Un montant approximatif de 12 000 \$ est à venir de la MRC pour les redevances rattachées aux carrières et sablières.

Le maire a reçu un salaire de.....18 346.92 \$  
Et une allocation de dépenses de ..... 9 173.52 \$

Les conseillers et conseillères ont reçu un salaire de.....6 115.68 \$  
Et une allocation de .....3 057.30 \$



## FAITS SAILLANTS EN 2022

La municipalité a vu son évaluation foncière augmenter à 313 749 100 \$.

Les contribuables ont connu une hausse du taux de taxation de 2.5 % pour être fixé à 0.7988 du cent du 100 \$ d'évaluation.

### Le service d'urbanisme a délivré :

- ▶ 25 permis pour résidences
- ▶ 22 permis pour jumelés (44 portes)
- ▶ 11 permis pour multilogements
- ▶ 3 permis pour bâtiments industriels
- ▶ 34 permis pour un ajout à la propriété (garage, cabanon...)
- ▶ 241 autres permis (rénovation, lotissement, piscine, dérogation, abattage, installation septique...);

Les droits de mutation ont généré 215 388 \$ au lieu du 120 000 \$ budgété.

Nous avons versé 43 500 \$ en subvention à la Corporation de développement pour le programme d'aide à la construction.

À cette même date, la dette de la municipalité se situe à 5 366 345 \$ par rapport à 5 496 837 \$ en 2021, pour une baisse de 130 492 \$.

## ACTIONS ET RÉALISATIONS EN 2022

Permettez-moi de revenir sur les dossiers qui ont mobilisé davantage l'attention et l'énergie de l'équipe municipale :

- ▶ Poursuite du développement résidentiel :
  - Démarrage du Domaine du Coteau;
  - Développement des Commissaires (phase 3);
  - Planification d'une sortie pour la rue des Commissaires (phase 4);
  - Relance du développement des Étoiles (phase 4);
  - Adoption du projet du Domaine Boréal;
- ▶ Changement de direction aux loisirs;
- ▶ Embauche d'un directeur des travaux publics à mi-temps;
- ▶ Embauche d'un directeur des incendies et sécurité publique (3 jours semaine);
- ▶ Construction d'un nouveau préau et démolition de l'ancien;
- ▶ Rénovations à l'hôtel de ville;
- ▶ Achat d'un pickup (4X4) et d'un camion 6 roues pour la neige;
- ▶ Planification d'une Régie du déneigement avec Saint-Agapit pour l'hiver 24-25;
- ▶ Planification de la prise en charge du déneigement du village par la Municipalité pour l'hiver 23-24
- ▶ Achat d'une maison ancestrale;
- ▶ Ajout d'éclairage dans les nouvelles rues;
- ▶ Planification d'une traverse sécuritaire (Intersection Principale et 218);
- ▶ Réfection de la Route du Moulin (Place Lacasse);
- ▶ Soutien à la Fête de la Saint-Jean et à la Fête de Noël;
- ▶ Activité reconnaissance pour l'ensemble des employés;

## NOTRE INDICE DE VITALITÉ EST À 12.2 POINTS, NOUS PORTANT AU :

- ▶ 2<sup>e</sup> rang en Lotbinière,
- ▶ 12<sup>e</sup> rang en Chaudière-Appalaches
- ▶ 74<sup>e</sup> rang au niveau du Québec.

## Cet indice est établi en tenant compte de trois facteurs :

- ▶ le revenu médian des 18 ans et plus (42 767 \$),
- ▶ le taux de travailleurs de 25 à 65 ans (81.3 %),
- ▶ le taux d'accroissement annuel de la population sur 5 ans (1.8 %).

Je tiens à féliciter et remercier les membres du conseil pour leur constante unanimité à voter pour l'avancement de notre belle localité.

Sincères remerciements à toutes les personnes qui dispensent des services de qualité aux Gillois et Gilloises, avec ou sans rémunération (bénévoles).

Je réitère mon appréciation et ma gratitude à l'attention de notre direction générale et son équipe pour leur généreuse implication à faire avancer :

## NOTRE MILIEU, NOTRE FIERTÉ!

*Robert Samson, maire.*



## DES RÉNOVATIONS EN VUE... UNE DEMANDE DE PERMIS À FAIRE ?

**Vous avez des projets de rénovation ?** La toiture à refaire, un patio à rénover, des fenêtres à remplacer ou une rénovation majeure à effectuer. Soyez proactif! Un permis de rénovation est valide pour une durée de 6 à 12 mois.

**Prendre note qu'une pénalité de 125 \$ est applicable lorsque le permis est demandé à moins de 24 h d'avis du début des travaux.**

Pour effectuer une demande de permis en ligne, rendez-vous sur le site Internet de la municipalité de Saint-Gilles : [www.st-gilles.qc.ca/pages/permis-en-ligne](http://www.st-gilles.qc.ca/pages/permis-en-ligne)

Pour toute question, rejoignez-moi par courriel à : [cfontaine@stgilles.net](mailto:cfontaine@stgilles.net) à votre convenance et je vous répondrai lorsque je suis présente au bureau.

Vous pouvez aussi me joindre au **418 888-3198, poste 103**, prendre note qu'un délai de réponse est de 2 à 5 jours.

**Prendre note que je serai en vacances du 4 août au 18 août 2023 inclusivement, aucune émission de permis ne sera effectuée durant cette période.**

*Claudine Fontaine, responsable à l'urbanisme*